

REUNION DU BUREAU DU SCOT SUD LOIRE
DU VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025
Compte Rendu

Christophe	BAZILE	Président	Présent
Gilles	THIZY	1er Vice-président	Présent
Pierre	VERICEL	2ème Vice-président	Présent
Bernard	SOUTRENON	3 ^{ème} Vice-président	Présent
François	DRIOL	4 ^{ème} Vice-président	Présent
Patrick	LEDIEU	5 ^{ème} Vice-président	Excusé
Gérard	DUBOIS	6 ^{ème} Vice-président	Excusé
David	FARA	7 ^{ème} Vice-président	Présent
Patrick	BOUCHET	8 ^{ème} Vice-président	Présent
Philippe	POURTIER	SCOT Sud Loire	Présent
Christine	BERNARD	Forez-Est	Excusée
Arnaud	CARRE	Loire-Forez	Présent

Laurent	DRILLON	SCOT Sud Loire	Présent
Benoît	GAY	Epures	Excusé
Delphine	HEMMER	St Etienne Métropole	Excusée
Emilie	DEGRAIX	Monts du Pilat	Excusée
Patricia	SALA	Monts du Pilat	Excusée
Catherine	ARAUD RUYAND	Epures	Présente
Ghislaine	CORTEY	Epures	Présente
Christophe	MALAVAUD	Forez Est	Présent
Philippe	FARDOUX	SEM	Excusé

Le Président ouvre la séance du Bureau à 12h25. Il annonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1/ Atterrissage budgétaire : point d'étape
- 2/ Proposition de rédaction de SCoT pour approbation : documents modifiés
- 3/ Calendrier prévisionnel des instances, janvier-mai 2026
- 4/ Mise en œuvre du SCoT : PAEN des Côteaux du Forez

1/ Atterrissage budgétaire estimé / novembre 2025

Le président présente les éléments suivants :

- Recettes (hors report de 42 080 euros) :

Fonctionnement :

703 722 euros pour 726 919 euros prévus (97%).

L'Etat n'a pas versé de DGD en 2025.

- Dépenses :

Fonctionnement :

746 000 pour 769 000 euros prévus (97%)

Maîtrise des charges à caractère générale

Dépassement des coûts d'indemnisation des commissaires enquêteurs – de près de 20 000 euros.

Sur le recours formulé auprès du TA : des précisions sont apportées par le directeur sur le déroulement de la procédure ainsi que sur sa justification.

2/ Proposition de rédaction de SCoT pour approbation : documents modifiés

Les documents sont présentés par EPURES et modifiés en séance.

Les principales questions arbitrées portent sur les SIP, les typologies de logements, la réduction de la vacance ainsi que sur l'aéroport de Saint-Etienne Loire.

Par ailleurs, le directeur a apporté des précisions sur la rédaction du chapitre Paysage du DOO ainsi que sur la mise en œuvre du SCoT dans le cadre du programme d'actions.

EPURES transmettra les documents finalisés pour approbation à la fin du mois de novembre et le Bureau du 5 décembre permettra de préparer le déroulement du comité syndical.

3/ Calendrier prévisionnel des instances, janvier-mai 2026

Bureau du 16 janvier

Bureau du 27 février

Bureau entre fin avril et fin mai

Comité syndical DOB le 29 janvier 2026

Comité syndical CA2025/BP2026 + avis PLUi le 5 mars 2026

Comité syndical d'installation – 22 mai au plus tard

CADUR Arrêt PLUi LFA et SEM : 24 février, 10h-14h30

Pas de bureau ni de comité syndical en avril 2026 mais des réunions techniques de suivi des PLUi et de mise en œuvre du programme d'actions.

4/ Avis du Bureau du SCoT sur le PAEN des Côteaux du Forez

Après présentation technique, les membres du Bureau donnent un avis favorable.

La séance est levée à 13h50.

**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence
Territoriale du Sud-Loire**
BUREAU
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2025 A 12H30

DELIBERATION B011-2025

**AVIS SUR LE PROJET DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES
ET NATURELS PERIURBAINS DES COTEAUX DU FOREZ (PAEN)**

Le bureau a été convoqué le 21 octobre 2025

Nombre de membres du bureau en exercice : 9

Nombre de présents : 7

Nombre de pouvoirs :

Nombre de voix délibératives : 7

Dépôt en Préfecture le :

Délibération affichée le :

Notification :

Bureau de la logistique

Service logistique immobilier

14 NOV. 2025

Gommun Départemental

Secrétaire Général

Membres titulaires présents :

M. Christophe BAZILE

M. Gilles THIZY

M. Pierre VERICEL

M. Bernard SOUTRENON

M. François DRIOL

M. David FARA

M. Patrick BOUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Patrick LEDIEU

M. Gérard DUBOIS

Monsieur Christophe BAZILE, Président, assure la présidence de l'assemblée.



Le conseil Départemental de la Loire a transmis au syndicat mixte du SCoT Sud-Loire son projet de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) dénommé « Côteaux du Forez », le 22 octobre 2025.

Le dossier a été reçu au Syndicat Mixte le 26 octobre 2025 ; dans le cadre de l'association à l'élaboration du projet de PAEN, conformément à l'article L. 143-1 du Code de l'urbanisme,

le Syndicat Mixte dispose de deux mois, à compter de la réception du dossier, pour formuler un avis sur le projet.

Ce projet est co-piloté par le Département de la Loire et Loire-Forez-Agglomeration.

Le projet de périmètre du PAEN :

- Surface projetée : 11 552 hectares
- 51,6% de la surface agricole (5 965 ha)
- Communes concernées : Bœn-sur-Lignon, Boisset-Saint-Priest, Champdieu, Leigneux, Marcilly-le-Châtel, Marcoux, Montbrison, Pralong, Saint-Georges-Hauteville, Saint-Romain-le-Puy, Saint-Thomas-la-Garde et Trelins.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

Emet un avis favorable sur ce projet de PAEN des Coteaux du Forez

Et propose de compléter le volet diagnostic en identifiant et localisant les deux corridors écologiques de niveau Sud Loire : Champdieu et Saint-Romain-le-Puy.

Le Bureau donne son accord pour notifier les observations jointes au Conseil Départemental de la Loire.

Pour extrait,
Le Président,



Christophe BAZILE

Projet de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Des Côteaux du Forez

Projet de création du 2021

Analyse du syndicat mixte du SCOT Sud Loire

Le conseil Départemental de la Loire a transmis au syndicat mixte du SCoT Sud-Loire son projet de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) dénommé « Côteaux du Forez », le 22 octobre 2025.

Le dossier a été reçu au Syndicat Mixte le 26 octobre 2025 ; dans le cadre de l'association à l'élaboration du projet de PAEN, conformément à l'article L. 143-1 du Code de l'urbanisme, le Syndicat Mixte dispose de deux mois, à compter de la réception du dossier, pour formuler un avis sur le projet.

Ce projet est co-piloté par le Département de la Loire et Loire-Forez-Agglomeration.

Le projet de périmètre du PAEN :

- Surface projetée : 11 552 hectares
- 51,6% de la surface agricole (5 965 ha)
- Communes concernées : Böen-sur-Lignon, Boisset-Saint-Priest, Champdieu, Leigneux, Marcilly-le-Châtel, Marcoux, Montbrison, Pralong, Saint-Georges-Haute-ville, Saint-Romain-le-Puy, Saint-Thomas-la-Garde et Trelins.

Les bénéfices attendus :

- Pour le territoire afin de mieux anticiper les problématiques spécifiques au périurbain, d'expérimenter des actions innovantes, de remettre l'agriculture au cœur d'une dynamique locale, et d'être présent sur le terrain de manière régulière et opérationnelle.
- Pour l'agriculture afin d'assurer les conditions du maintien et du développement des activités agricoles en protégeant la vocation du foncier, son intégration et ses fonctionnalités de production, tout en améliorant les conditions d'exploitation.
- Pour l'environnement afin de garantir le maintien d'une vocation agricole ou naturelle des terrains concernés, tout en s'attachant à développer et encourager des pratiques agroenvironnementales pertinentes.
- Pour la population afin de d'améliorer les relations entre agriculteurs et habitants en remettant l'alimentation et les productions agricoles environnantes au cœur des préoccupations et donner une réponse aux attentes des citadins en matière de production agricoles et services.

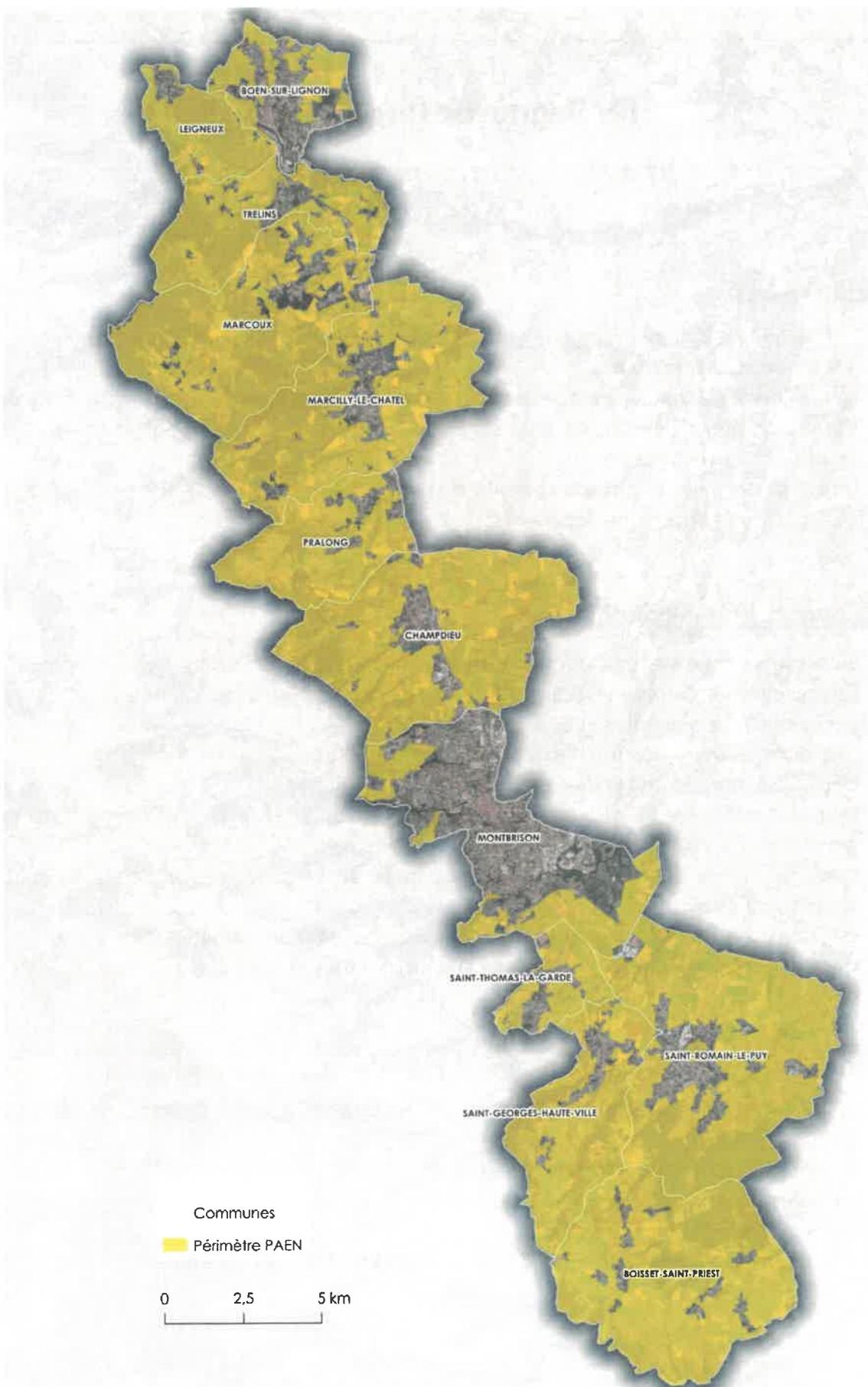
Enjeux transversaux

- Appuyer et renforcer l'économie agricole
- Adapter l'agriculture au changement climatique

Enjeux PAEN



Le périmètre :



Le diagnostic territorial

Sur le territoire

- Une dynamique démographique comparable à la plupart des communes du secteur : +50% en moins de 50 ans
- La maison individuelle comme « modèle d'habitat » (90% du parc) et une progression du nombre de logements de près du double à celle de la population entre 1968 et 2021 et de la vacance
- Une « perte » de la surface agricole d'environ 543 hectares depuis 1990 pour de l'habitat (2/3) et pour de l'économie.

Sur la dynamique agricole

- La présence d'un système d'irrigation performant (canal du Forez)
- La présence majoritaire de prairies fourragère et de cultures céralières
- La présence de vignobles et d'un périmètre AOP
- Une diminution du nombre d'exploitation depuis 1988 : - 322 (-68%)
- Une augmentation moyenne de la taille des exploitations
- Une moyenne d'âge des exploitants élevée inaugurant un renouvellement des générations à venir : 44% cesseront leur activité dans les 10 ans
- Une agriculture tournée vers l'élevage : 86% de la surface agricole et 72% des exploitations
- Une vente directe assez importante : 45% des exploitations concernées
- Un taux moyen de foncier précaire « ordinaire » et « oral » : 30%

Sur les enjeux naturels

- Deux corridors écologiques de niveau sud-Loire existants : Champdieu et Saint-Romain-le-Puy
- Plusieurs corridors écologiques locaux
- Plusieurs réservoirs de biodiversité
- Des espaces naturels sensibles
- Une progression de la forêt (25% de la surface) et du risque incendie.

Projet de programme d'actions

Objectifs stratégiques :

- **Améliorer les conditions d'exploitations**
 - o optimiser le foncier agricole
 - o faciliter les déplacements
- **Développer la relation avec la population**
 - o Limiter les conflits
 - o Favoriser la découverte du milieu agricole
- **Préserver les espaces naturels et les paysages**
 - o Maintenir et renforcer les infrastructures agroécologiques
 - o Lutter contre l'enfrichement et la déprise
- **Mobiliser les acteurs et maintenir la dynamique**
 - o Piloter et coordonner le PAEN
 - o Communiquer et suivre les besoins du territoire
- **Gérer durablement les forêts**
- **Adapter l'agriculture au changement climatique**
 - o Sécuriser les besoins en eau
 - o Développer les pratiques agroécologiques
- **Appuyer et renforcer l'économie agricole**
 - o Assurer le renouvellement des générations
 - o Accompagner la diversification et développer les circuits courts
 - o Soutenir et faire émerger les filières locales

L'analyse du syndicat mixte du SCoT Sud-Loire :

Le SCoT Sud-Loire a comme objectif principal la préservation des espaces agricoles. Pour cela il est encouragé la poursuite des politiques de protection des espaces agricoles mise en place sous forme de ZAP ou PAEN.

Il s'agit de :

- Améliorer la capacité alimentaire en préservant le foncier agricole
- Accompagner la transition environnementale de l'agriculture locale
 - o Maintenir localement une agriculture respectueuse du paysage
 - o Favoriser la promotion d'un usage raisonnable de la ressource en eau
 - o Favoriser le maintien d'une agriculture diversifiée
 - o Porter attention à la promotion des filières courtes et de l'agriculture biologique.

La mise en place d'un PAEN et de la mise en œuvre de son programme d'actions concourent à l'atteinte de l'objectif principal du SCoT Sud-Loire.

Le syndicat mixte regrette cependant que les deux corridors écologiques de niveau sud-Loire (Champdieu et Saint-Romain-le-Puy) n'aient pas été complètement identifiés et localisés.

Proposition d'avis du syndicat Mixte du SCOT Sud Loire

Le syndicat mixte du SCoT Sud-Loire émet un avis favorable au projet de PAEN « Côteaux du Forez ».

Il propose de compléter le volet diagnostic en identifiant et localisant les deux corridors écologiques de niveau Sud Loire : Champdieu et Saint-Romain-le-Puy.